

Le Centre National de la Musique : plus vite que la musique...

Le Ministre de la Culture et de la Communication a annoncé le 8 avril dernier la mise en place d'une mission consacrée au *financement de la diversité musicale à l'ère du numérique*. Deux mois plus tard (9 juin) se mettait également en place une mission sur le financement du spectacle vivant. Ces 2 missions ont pour objectif de trouver de nouvelles sources de financements pour les secteurs de la musique et du spectacle vivant.

La première mission a conclu ses travaux, avant même le lancement de la seconde en proposant la création du Centre National de la Musique (CNM), destiné à soutenir une partie des acteurs de la filière musicale.

PROFEDIM encourage les initiatives susceptibles d'imaginer des sources de financements complémentaires pour le secteur de la musique et plus généralement du spectacle vivant, qui manque cruellement de moyens. Mais précipiter la réflexion pour l'un des secteurs au détriment des autres revient hélas à diviser et opposer.

Cette hâte incompréhensible a conduit plusieurs organisations professionnelles à interpeller le Ministre de la Culture et de la Communication pour que soit réuni le Conseil National des Professions du Spectacle afin que l'ensemble des professionnels puissent l'interroger sur la cohérence des deux missions.

Les propositions exprimées par PROFEDIM au sein de cette instance le 18 octobre dernier se voulaient constructives et portaient sur deux points essentiels.

1° Tout d'abord, puisque le projet de Conseil National de la Musique tend à répondre à la crise de l'industrie musicale et de son modèle économique, donnons-lui le titre qui lui convienne : Centre National des Industries Musicales afin d'affirmer que la musique ne se réduit pas au seul marché.

2° Par ailleurs, puisque deux missions sont lancées par le Ministère avec le même objet, faisons en sorte d'accorder les calendriers afin que l'une des deux missions n'aboutisse pas avant l'autre, déséquilibrant toute répartition future de nouveaux financements.

Nous n'avons pas été entendus. Le Ministre et son cabinet n'ont apporté sur ces deux points aucune réponse lors du Conseil National des Professions du Spectacle.

Pire, lors d'un entretien accordé à un grand quotidien du soir, le Ministre persiste et signe : le Centre National de la Musique, toujours ainsi nommé, sera mis en place et « le plus tôt sera le mieux »...

Nous réclamons la prise en compte de nos positions et, dans cette attente, nous demandons la suspension de la préfiguration et de la création du CNM.

C'est d'autant plus urgent que dans le projet de loi de finances de 2012, des baisses drastiques concernant notre secteur se profilent et que l'augmentation de la TVA à 7% risque de peser durement sur la vie culturelle dans son ensemble.